

Comment RBC a aidé Jacques et Marie à vivre la retraite dont ils ont toujours rêvé

Apprenant que son employeur déménagera ses activités, Marie a choisi d'accepter la proposition de retraite anticipée. Jacques se demande s'il peut également prendre sa retraite afin que tous deux puissent voyager ensemble et commencer à vivre la retraite dont ils ont toujours rêvé.

– Étude de cas fictif à titre d'exemple uniquement

La grande question

Marie est âgée de 59 ans. Après 35 ans de service au sein de la même entreprise, elle a décidé d'accepter l'indemnité de départ de 65 000 \$ à la fin de l'année. Âgé de 61 ans, Jacques travaille pour son employeur actuel depuis huit ans à titre de gestionnaire. Il ne prévoyait pas prendre sa retraite avant l'âge de 65 ans, mais il souhaite maintenant le faire pour accompagner Marie.

Tous deux désirent savoir s'il est financièrement possible pour eux de prendre leur retraite maintenant. Ils ont donc pris rendez-vous avec Glenn, un conseiller RBC®, qui pourra les aider à planifier leur retraite.

Leur situation financière

Mariés depuis 37 ans, ils ont remboursé en totalité leur prêt hypothécaire et envisagent de vendre leur vaste maison de 600 000 \$ pour emménager dans une maison en rangée, ce qui leur

laisserait 255 000 \$ pour augmenter leur revenu de retraite. La mère de Jacques est décédée il y a deux ans et, grâce à l'héritage, Marie et Jacques ont acheté une copropriété en Floride. De plus, ils désirent procurer un soutien à leurs deux filles (âgées de 27 ans et de 32 ans, toutes deux mariées) et à leurs deux petits-enfants. Ils souhaitent contribuer au financement des études de leurs petits-enfants, et pouvoir aider les parents vieillissants de Marie.

Glenn leur pose des questions au sujet de leurs projets à la retraite. Comme pour la plupart des couples prenant leur retraite au début de la soixantaine, leur retraite comportera trois différentes étapes.

En un premier temps, ils voudront profiter pleinement de leur nouvelle liberté : voyager vers des destinations exotiques, passer l'hiver en Floride et emménager dans une maison plus petite qui demande moins d'entretien.



Au cours de la deuxième étape, ils passeront davantage de temps avec leur famille et leurs amis, particulièrement leurs petits-enfants.

La troisième étape, quant à elle, se caractérisera principalement par la gestion de la santé et du bien-être. Pour évaluer leurs besoins futurs en matière de soins de santé, Jacques et Marie ne peuvent que se fonder sur leur état de santé actuel et sur leurs antécédents familiaux. Ils souhaitent planifier afin d'éviter de devenir un fardeau (financier ou autre) pour leur famille.

Portrait financier de Marie et de Jacques

Sources de revenu de retraite		
Actifs de Marie	Indemnité de départ	65 000 \$
	Régime à cotisations déterminées	108 000 \$
	CELI	22 000 \$
Actifs de Jacques	CELI	25 000 \$
	CRI (compte de retraite immobilisé) d'un ancien employeur	185 000 \$
	REER	145 000 \$
Actifs de Marie et de Jacques	Résultat net de la vente de leur maison et de l'achat d'une maison en rangée	255 000 \$
	Total	805 000 \$

Plan de revenu de retraite de Jacques et de Marie élaboré par Glenn

Maintenant renseigné sur Jacques et Marie, notamment sur le mode de vie qu'ils envisagent à leur retraite, Glenn leur dit qu'il aimerait explorer d'autres solutions financières qui leur permettraient à tous deux de prendre leur retraite. Il détermine qu'un revenu annuel net de 45 000 \$ est nécessaire pour couvrir leurs frais de subsistance et leurs dépenses liées au mode de vie à la retraite. De ce revenu, 33 000 \$ couvriront les frais de subsistance de base et 12 000 \$, les frais liés aux voyages et à leur maison en Floride. Il prépare alors un plan de revenu de retraite détaillé en conséquence.



Bien que ce ne soit pas le cas pour Marie et Jacques, Glenn leur indique qu'il a travaillé avec des couples qui ont dû se tourner vers d'autres options pour atteindre leurs objectifs de revenu de retraite (p. ex., travailler plus longtemps pour accroître leur épargne-retraite ou travailler à temps partiel pour générer une autre source de revenus).

1. Revenu tiré de l'indemnité de départ de Marie

Glenn conseille à Marie de se prévaloir de ses droits de cotisation inutilisés en versant une partie de son indemnité dans son REER. Elle devrait idéalement transférer tout montant restant à son CELI, si elle le peut. En maximisant les cotisations aux CELI chaque année, Marie et Jacques s'assurent que l'épargne détenue dans ces comptes croît à l'abri de l'impôt et pourra être retirée en franchise d'impôt. Pendant la retraite, le CELI offre une plus grande souplesse en cas de dépenses imprévues (comme des frais médicaux), les montants retirés n'étant pas imposables, contrairement aux retraits d'un REER qui le sont entièrement. Il est ainsi possible de réduire le risque de se retrouver dans une tranche d'imposition plus élevée.

2. Revenu tiré du gouvernement

RPC/RRQ – Glenn explique que même si le versement des prestations du RPC/RRQ débute habituellement à 65 ans, on peut commencer à toucher les prestations dès 60 ans (moyennant des versements mensuels inférieurs) ou après 65 ans (les versements mensuels seront alors supérieurs).

Compte tenu des besoins de liquidités de Jacques et de Marie, Glenn recommande que Jacques commence dès maintenant à toucher ses prestations du RPC/RRQ (puisqu'il est âgé de 61 ans) et que Marie fasse de même dès qu'elle aura 60 ans. Les prestations mensuelles du RPC/RRQ de Marie devraient être de 416 \$ et celles de Jacques, de 496 \$. Ces prestations seront versées jusqu'à leur décès et indexées en fonction de l'inflation. Glenn conseille à Marie et à Jacques d'envoyer leur demande six mois avant la date à laquelle ils souhaitent commencer à recevoir les prestations du RPC/RRQ, afin de s'assurer de les recevoir à temps.

Bien que ce ne soit pas le cas de Marie et de Jacques, Glenn indique que l'écart entre le montant des prestations du RPC/RRQ touchées par les conjoints est parfois plus important. Il est alors préférable d'opter pour le partage des prestations du RPC/RRQ (prestations acquises depuis le mariage), puisqu'une telle stratégie permet d'éviter, grâce au fractionnement du revenu, le passage à une tranche d'imposition supérieure.

Budget initial de Marie et de Jacques

Revenu de retraite annuel brut	
RPC/RRQ – Marie	4 992 \$
RPC/RRQ – Jacques	5 952 \$
FRV – Marie	13 250 \$
FRV – Jacques	13 250 \$
Revenu et réduction tirés du produit net de la vente de la maison	12 750 \$
Revenu total	50 194 \$
Dépenses annuelles	
Impôt sur le revenu (diffère selon la province)	5 194 \$
Frais de subsistance de base	33 000 \$
Voyages et entretien de la copropriété en Floride	12 000 \$
Dépenses totales	50 194 \$
Excédent/déficit après impôts	0 \$

Sécurité de la vieillesse (SV) – Lorsque Jacques et Marie auront atteint l'âge de 65 ans, leur plan de revenu de retraite devra être revu pour s'assurer que leurs revenus n'aient pas d'incidence fiscale négative. Ces incidences comprennent notamment la réduction ou l'élimination des prestations fédérales et du crédit provincial en raison de l'âge. Glenn indique que Jacques et Marie devraient évaluer chaque année l'incidence du revenu sur le crédit d'impôt en raison de l'âge et la possibilité que leurs prestations de SV soient récupérées (ou réduites).

3. Revenu tiré de placements enregistrés et d'autres éléments d'actif

CRI de Jacques et régime à cotisations déterminées de Marie – Glenn conseille à Jacques et à Marie de transférer ces placements dans un fonds de revenu viager (FRV) afin de bénéficier d'un flux de revenus annuel d'environ 13 250 \$ chacun. Certaines provinces autorisent les particuliers à débloquer jusqu'à 50 % du solde de ces types de fonds et à le transférer dans leur REER individuel. Glenn recommande de profiter de cette disposition, car elle permet de retirer des fonds du REER.

REER – Pour le moment, Jacques et Marie n'ont pas à retirer des fonds, car le FRV proposé fournira le revenu de retraite nécessaire. Glenn souligne que leur épargne REER continuera ainsi de fructifier à l'abri de l'impôt, un avantage non négligeable compte tenu de l'importance de leurs REER, et que d'autres revenus sont actuellement disponibles pour couvrir leurs dépenses à la retraite. En laissant croître les fonds détenus dans les REER en franchise d'impôt jusqu'à l'âge de 71 ans, Marie et Jacques maximiseront leurs prestations. Glenn indique également que la situation devra être revue chaque année, puisque les REER pourraient être liquidés graduellement et plus tôt afin de profiter de toute marge de revenu additionnel que leur permet leur tranche d'imposition. À l'âge de 71 ans, ils devront transférer les fonds dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) duquel ils devront effectuer des retraits minimaux.

Produit de la vente de la maison – Jacques et Marie désirent investir le produit net de 255 000 \$ de la vente de leur maison. Glenn recommande que ce montant soit investi conjointement au moyen de l'une des solutions de placement RBC conçues pour procurer un revenu de 5 %, soit environ 12 750 \$ par année. En plus de générer des versements mensuels, cette solution contribuerait à

une planification fiscale efficace grâce à une combinaison de revenus d'intérêts, de dividendes, de gains en capital et de remboursements de capital, en plus d'autres caractéristiques conçues pour maximiser l'efficacité fiscale. De plus, cet investissement conjoint effectué en parts égales leur permettrait de bénéficier d'un avantage fiscal supplémentaire, soit le fractionnement du revenu de placement.

Autres conseils de Glenn pour Marie et Jacques

Frais médicaux – Puisque les employeurs de Jacques et de Marie n'offrent pas des protections d'assurance maladie à la retraite, il est important qu'ils souscrivent une autre assurance ainsi qu'une assurance complémentaire pour leurs séjours en Floride. Glenn avait déjà intégré ces coûts aux frais de subsistance annuels de Marie et de Jacques lors de l'établissement de leur plan de revenu de retraite.

Planification successorale – À la suite de cette discussion avec Glenn, Jacques et Marie, qui n'avaient jamais songé à la planification successorale, ont pris conscience de l'importance de la tenue à jour des testaments et des procurations aux fins financières et médicales, ici et en

Floride. Glenn leur recommande également de consulter un comptable spécialisé en fiscalité transfrontalière afin de mieux comprendre les exigences en matière de déclaration des revenus découlant de leurs séjours en Floride.

Études des petits-enfants – Glenn explique à Jacques et à Marie qu'un REEE pourrait être avantageux, principalement en raison de la subvention de l'État (20 % de la première tranche de 2 500 \$ versée par année, jusqu'à concurrence d'un maximum de 7 200 \$ par enfant). Pour fournir ce soutien, certains grands-parents optent pour l'utilisation des fonds de leur CELI au moment où leurs petits-enfants fréquentent l'école postsecondaire. Ils s'assurent ainsi une certaine souplesse dans l'éventualité d'un changement de situation financière.

Le verdict ?

Connaissant maintenant les objectifs de retraite et les ressources offertes afin d'aider le couple à générer un revenu pour cette prochaine étape de leur vie, Glenn estime qu'ils peuvent tous deux prendre leur retraite à la fin de cette année et voyager. Jacques et Marie ne pouvaient espérer mieux.

Pour en savoir plus sur la façon dont RBC peut vous aider à vivre la retraite de vos rêves, parlez à un conseiller dès aujourd'hui.

Avant de mettre en oeuvre toute stratégie dont il est question dans le présent article, veuillez consulter un conseiller fiscal, un comptable, un conseiller juridique ou un autre expert pour discuter des incidences propres à votre situation personnelle.



**Planification
financière**

© / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de Banque Royale du Canada. © 2016 Banque Royale du Canada.

Ce bulletin n'est qu'une source d'information générale et ne vise pas à dispenser des conseils particuliers sur les placements, sur les impôts ou sur les questions d'ordre juridique ou financier. Nous n'avons ménagé aucun effort pour en assurer l'exactitude au moment de sa publication, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ou l'exhaustivité. Les taux d'intérêt, l'évolution du marché, les décisions en matière d'impôt et divers autres facteurs touchant les placements sont susceptibles de changer rapidement. Vous devriez consulter votre conseiller fiscal, votre comptable ou votre conseiller juridique avant de prendre toute décision fondée sur le contenu de cet article.

RBC Planification financière est un nom commercial utilisé par Fonds d'investissement Royal Inc. (FIRI). Les services de planification financière et les conseils en placement sont fournis par FIRI. FIRI, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., Banque Royale du Canada, Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal sont des entités juridiques distinctes et affiliées. FIRI est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.